



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Fort-de-France, le 20/12/2020

**Procès-verbal de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB)
du 08/12/2020 – 14h30 (Hôtel de la CTM)**

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 03/07/2019
- Examen du projet de PRFB suite à l'avis de l'AE et la consultation du public
- Proposition de modalités de mise en œuvre du PRFB
- Questions diverses

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Étaient présents avec voix délibérative :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Préfecture | Sophie BOUYER |
| - CTM | Miguel LAVENTURE |
| - DAAF | Emilie LAGRANGE |
| - DEAL (environnement) | Bruno LAZZARINI |
| - DEAL (construction) | Bruno LAZZARINI |
| - DEAL (transport) | pouvoir |
| - DIECCTE | pouvoir |
| - ONF | Brigitte SCHRIVE |
| - ONCFS | pouvoir |
| - ADEME | pouvoir |
| - CCI | Tony BOCLE |
| - CCA | Georges HARPON |
| - Représentant des propriétaires forestiers des collectivités | Miguel LAVENTURE |
| - Société Horticole des Trois Ilets | Marcelino HAYOT (visio) |
| - L'art créole développement | pouvoir |
| - FEMABOIS | Martine LOUIS-ELISABETH |
| - ALBIOMA | Matthieu JEANNESSON |
| - Comité de randonnée pédestre de la Martinique | Patrick VOLTINE |
| - Fédération des Chasseurs | Dario EUPHROSINE |
| - Conservatoire du Littoral | Marie-Michelle MOREAU (visio) |
| - Personnes qualifiée : | |
| Vincent GUERRERE (SIMA-PECAT) | pouvoir |

Étaient présents à titre consultatif

- Acteur de l'agroforesterie
- Collectivité Territoriale de Martinique
- DAAF

Guillaume DE MEILLAC
Françoise NEGOUAI
Juliette MOUCHE

21 membres présents ou représentés sur un total de 37 membres.

Le quorum étant atteint à 15h05, Mme Bouyer qui préside la séance pour le Préfet, déclare que la commission peut valablement délibérer et ouvre la séance.

M. Laventure présente les excuses de M. Boutrin et salue le PCE en ses vœux d'efficacité.
Mme Bouyer présente l'ordre du jour et rappelle que le travail du PRFB est l'aboutissement d'un travail concerté et partenarial.

VALIDATION DU PV PRECEDENT:

Le PV de la CRFB du 03/07/2019 est approuvé à l'unanimité.

EXAMEN DU PROJET DE PRFB SUITE A L'AVIS DE L'AE ET LA CONSULTATION DU PUBLIC :

- Présentation du document (cf diaporama annexé au présent PV)

La parole est donnée à Juliette MOUCHE, cheffe du pôle territoire et forêt de la DAAF qui décline les grandes étapes de la procédure d'élaboration du PRFB.
La présentation du sommaire et du PRFB et du tableau de synthèse ne suscitent aucune remarque.

Un plan d'action illustré par une fiche action avec la conception d'actions structurantes à prioriser est présenté.
La formalisation des groupes de travail est présentée.

Miguel LAVENTURE intervient à propos :

- De l'identification des acteurs dans la recherche quant aux dynamiques liées à la connaissance de la forêt.

Il en ressort, selon Françoise NEGOUAI (CTM) que des experts sont identifiés au niveau de la CRFB qu'il est possible d'élargir (exemple de l'étude sur la valorisation du Mahogany) et que des acteurs se sentent investis sur des thématiques liées au bois. Elle cite d'autre part l'étude sur la valorisation énergétique du bois (PTME).

- Des aspects de protection et notamment sur les références réglementaires, à savoir si les projections s'orientent vers des actions contraignantes ou vers de la prévention.

Selon Françoise NEGOUAI, il existe une multiplicité de couches. Il est donc nécessaire d'associer protection et activités.

Miguel LAVENTURE confirme que les richesses doivent être source de création d'autres richesses. Il comprend que la production agricole sous couvert forestier a fait l'objet d'échanges nourris, importants

pour la CTM, notamment sur les perspectives financières du FEADER qui peut être une véritable piste d'amélioration de l'agriculture et de valorisation de la forêt.

La CTM travaillera à mettre en place une mesure FEADER pour le prochain programme qui sera sans doute plus simple, adaptée et accessible à tous.

M. Laventure confirme que le portage doit être collectif et que le document doit magnifier la biodiversité.

- de l'accueil du public :

Il existe bien une partie prévue dans le PRFB dans la partie « accueil du public ». Il s'agit d'identifier l'enjeu touristique pour mieux valoriser la connaissance et la valorisation du patrimoine.

Françoise NEGOUAI précise qu'il existe déjà une action portée par la CTM *via* le travail prévu sur les sentiers de randonnées.

Le Conservatoire du Littoral intervient à propos de la procédure de validation du document, par rapport à la consultation du public et s'interroge sur le fait qu'il n'y ait pas eu de retour, notamment pour savoir si cela est susceptible de remettre en question la validation du document. Le volet protection est également abordé via une action d'acquisition de foncier forestier pour mieux valoriser les sites.

Le Conservatoire du Littoral est un acteur identifié pour intervenir sur certaines actions.

Miguel LAVENTURE souhaite que le PRFB soit amendé par les échanges de la réunion présente et considère que l'échange conduit doit apporter une contribution qui doit être complétée.

Juliette MOUCHE propose de rajouter un chapitre dans la méthodologie qui fait état de la validation du PRFB en CRFB et qui mentionne ce qui a été dit ce jour.

Mme Bouyer procède au vote du PRFB.

Le PRFB est adopté à l'unanimité.

PROPOSITIONS DE MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PRFB :

Une présentation des propositions de réunion et de suivi est faite (cf p. 14-15 du diaporama)

Appel à volontaire pour les pilotes des groupes de travail :

La FEMABOIS souhaite se positionner sur le groupe de travail formation.

La CMA est également très portée sur la formation et souhaite accompagner la Femabois.

Albioma demande s'il va y avoir une nouvelle consultation de la CRFB pour désigner les pilotes.

Sophie BOUYER précise que les premières réunions peuvent être initiés par la DAAF-CTM pour permettre de désigner les pilotes.

La CCI et Monsieur DE MEILLAC souhaitent savoir ce qu'implique le pilotage d'un groupe de travail. Les propriétaires forestiers ne peuvent pas prendre en charge un GT.

La FDC souhaite travailler dans le groupe de travail « itinéraire technique » en partenariat avec l'ONF. L'ONF est d'accord pour participer et accompagner et réfléchira à la prise en charge d'un pilotage. Albioma pense que pour le groupe de travail « Interprofession », il faudrait un pilotage neutre, tel que la DAAF, au moins jusqu'à sa création. Sophie BOUYER confirme qu'il faut que les premières réunions soient mises en place par DAAF-CTM pour bien redéfinir le rôle du pilote et la feuille de route.

Juliette MOUCHE rappelle que c'est le début du travail qui commence et qu'il va mobiliser les acteurs. Miguel LAVENTURE retient que l'initiative doit être prise sur le premier trimestre 2021 et qu'il faut passer à l'action. La Fédération de la randonnée salue le travail effectué et confirme qu'il faut rapidement mettre en œuvre les actions. La DEAL salue l'effort de mettre en avant toutes les valeurs de la forêt et participera aux travaux compatibles avec la biodiversité.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, les participants sont remerciés et la séance est levée.

Fait à Fort de France, le 20/12/2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
Le secrétaire de séance